

**CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION
D'ESPACES EXTÉRIEURS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
AU BÉNÉFICE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE
DES COLLECTIVITÉS DE LA CHARENTE-MARITIME**

**Quatrième commission :
Infrastructures, Numérique, Mobilité et
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE
du 23 juin 2023**

**DELIBERATION
N° 2023-06-23-54**

La Commission Permanente du Département réunie à La Rochelle, le 23 juin 2023 à 12h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant que le Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de la Charente-Maritime assure des missions d'assistance pour le compte des Collectivités dans le département de la Charente-Maritime,

Considérant la délibération n° 505 de l'Assemblée Départementale du 22 avril 2021 approuvant l'adhésion du Département au Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités de la Charente-Maritime, et l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 actant cette adhésion,

Considérant qu'une convention relative à la mise à disposition d'espaces extérieurs, d'aires de stockages, de matériaux et de stationnement par le Département au bénéfice du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités de la Charente-Maritime a été signée le 23 avril 2018 pour une durée de 5 ans,

Considérant le courrier du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités de la Charente-Maritime du 20 avril 2023 sollicitant le renouvellement de cette convention,

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 6 juin 2023,

DECIDE :

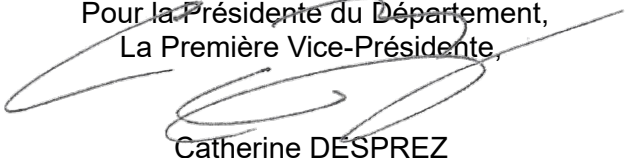
1°) d'approuver la convention telle que jointe en annexe,

2°) d'autoriser sa Présidente à la signer.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Avant l'examen de ce rapport, M. GIRARD s'est retiré de la salle et n'a donc pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,


Catherine DESPREZ

**Convention relative à la mise à disposition d'espaces extérieurs
par le Département de la Charente-Maritime
au bénéfice du Syndicat Départemental de la Voirie
des Collectivités du Département de la Charente-Maritime**

Entre :

Le Département de la Charente-Maritime, représenté par sa Présidente en exercice, Mme Sylvie MARCILLY, en application de la délibération de l'Assemblée Départementale n° 101 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de sa Présidente et de la délibération de la Commission Permanente du 23 juin 2023, agissant aux présentes par M. Gérard PONS, Vice-Président du Département, en application de la délégation de signature qui lui a été donnée par la Présidente du Département le 17 octobre 2022,

ci-après dénommé « le Département »

d'une part,

Et :

Le Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de la Charente-Maritime, représenté par M. Loïc GIRARD, son Président en exercice, en application de la délibération du Comité Syndical du 7 octobre 2020,

ci-après dénommé « le Syndicat Départemental de la Voirie »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Département a approuvé par délibération n° 505 du 22 avril 2021 son adhésion au Syndicat Départemental de la Voirie, adhésion validée par l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021.

Afin de permettre au Syndicat Départemental de la Voirie d'assurer ses missions d'assistance, il est convenu que le Département mette à sa disposition les aires de stockage de matériaux, ainsi que les aires de stationnement situées dans les centres d'exploitation des Agences territoriales de la Direction des Infrastructures.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature et les conditions de mise à disposition au Syndicat Départemental de la Voirie d'espaces extérieurs des Agences territoriales de la Direction des Infrastructures du Département.

La liste indicative de ces espaces extérieurs est jointe en annexe 1.

ARTICLE 2 – NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations de mise à disposition gratuite fournies par le Syndicat Départemental de la Voirie sont les suivantes :

- mise à disposition gratuite des dépôts de gravillon identifiés en annexe 1,
- mise à disposition gratuite pour le parking temporaire des engins dans les centres d'exploitation dont la liste figure en annexe 1.

ARTICLE 3 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les prestations de mise à disposition d'espaces extérieurs seront réalisées à titre gracieux.

Pour ce faire, le Syndicat Départemental de la Voirie adressera aux services du Département, chaque année la liste des dépôts de gravillon qu'il envisage d'utiliser.

ARTICLE 4 – GARANTIES - RESPONSABILITÉ

Le Syndicat Départemental de la Voirie ne recherchera pas la responsabilité du Département du fait de dommages aux biens stockés sur les espaces extérieurs mis à disposition par le Département.

Le Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités de la Charente-Maritime contractera toutes les assurances nécessaires en qualité d'occupant des espaces extérieurs propriété du Département.

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION – RÉSILIATION

La présente convention est applicable à compter de sa date de signature.

Elle est passée pour une durée de cinq (5) ans à compter de cette même date.

Chaque partie peut mettre fin à la présente convention à tout moment moyennant un préavis de 3 (trois) mois notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige entre le Département et le Syndicat Départemental de la Voirie, portant sur l'objet de la présente convention, et en cas d'échec de la négociation amiable, un recours contentieux pourra être formé devant le Tribunal Administratif compétent.

Fait en 2 exemplaires originaux

Annexe 1 – Liste et descriptif des espaces extérieurs

La Rochelle, le

Saintes, le

P/ Le Président du Département
Le Vice-Président,

Le Président du Syndicat Départemental de la
Voirie des Collectivités du Département de la
Charente-Maritime

Gérard PONS

Loïc GIRARD

ANNEXE 1- Liste et descriptif des espaces extérieurs

Terrains (propriété du département) utilisés en qualité de dépôts de matériaux par le Syndicat de la Voirie

NOM du DEPOT	COMMUNE	Adresse	REFERENCE CADASTRALE	Superficie m²
Trente Vents	Saint-Xandre		ZB 191	24 926
Vouhé	Vouhé		Domaine public routier départemental-RD108	
CE Surgères	Surgères	rue des Tourterelles	AI 10 - 63 - 65	3 119
Le Thou	Le Thou		ZM 44	8 770
Ciré	Ciré-d'Aunis		Domaine public routier départemental-RD5	
Les Ilots	Sainte-Soulle		ZC 93	2 565
Villeneuve	Saint-Jean-d'Angle		OC 417	1 673
CE Rochefort	Rochefort	9, avenue du pont neuf	BD 197 et BH 107	6 046
St Agnant	Saint-Agnant		Domaine public canal Charente- Seudre	
Font Pépignon	Meux		Domaine public routier départemental-RD2	
Villexavier	Tugéras-Saint-Maurice		Domaine public routier départemental / ZT 23-RD19	662
Montendre	Montendre		AY 74	3 332
Montils	Montils		OG 1428	4 297
CE Pons	Pons	3, cours Jean Jaurès	AH 52 - 53 - 54	4 698
Chadenac	Chadenac		OB 204	1 495
CE St Genis	Saint-Genis-de-Saintonge	Rue de la Gare	ZP 21	5 342
CE Mirambeau	Mirambeau	Avenue de la gare	AB 108 - 110 - 111	3 693
Champagnolles	Champagnolles		Domaine public routier départemental-RD143	
Chantamard	Mirambeau		Domaine public routier départemental-RD149	
Villette	Saint-Aigulin		Domaine public routier départemental-RD730	
Martron	Le Fouilloux		Domaine public routier départemental-RD142	
Chepniers	Chepniers		AI 237	1 509
Cercoux	Cercoux		BO 294	9 352
Les abattoirs	Jonzac		Domaine public routier départemental-RD28B1	
Les demoiselles	Ozillac		Domaine public routier départemental-RD134	
Pont Seudre	La Tremblade		Domaine public routier départemental-RD728E1	
Fontembre	Dolus-d'Oléron		BM 1357	673
CE Marennes	Marennes	Rue des frères Jabouille	AV 143	5 183
CE Saujon	Saujon	2, rue Yves du Manoir	AS 160 - 161 - 162 - 163	6 090
La Lande	Mortagne-sur-Gironde		OC 861	937
CE Royan	Royan	40 rue Ampère	CI 131	2 700
Breuillet	Breuillet		ZH 72 - 86	9 225
Port l'Aubier	Tonnay-Boutonne		Domaine public routier départemental-RD739E	
Taillebourg	Taillebourg		Domaine public routier départemental-RD114	
CE St Jean d'Angely	Saint-Jean-d'Angély	1, avenue Aristide Briand - BP 67	AK 677	13 469
Siecq	Siecq		ZI 72	1 682
Villiers	Villiers-Couture		Domaine public routier départemental-RD105	
CE Aulnay	Aulnay	16, route de Cognac	AD 27	9 388
Vilotte	Saint-Martin-de-Juillers		Domaine public routier départemental-RD121	
Sonnac	Sonnac		ZB 124	1 785
Le Gicq	Le Gicq		Domaine public routier départemental-RD131	
Virollet	Paillé		Domaine public routier départemental-RD950	
CE Matha	Matha	15, Boulevard St Herié	AH 45 - 46 - 47	6 222
CE Loulay	Loulay	9, rue de la Jarrie	AC 94	2 050
Jazennes	Jazennes		ZK 4	2 850

NOM du DEPOT	COMMUNE	Adresse	REFERENCE CADASTRALE	Superficie m²
--------------	---------	---------	----------------------	------------------

Biens immobiliers (propriété du département) sur lesquels le syndicat de la voirie stationne ses véhicules & engins

LOCAUX	COMMUNE	Adresse	REFERENCE CADASTRALE	Superficie m²
CE Aigrefeuille	17290 Aigrefeuille	28, rue de l'angle		
CE Archiac	17520 Archiac	La gare	AD 215 - 261 E 490 - 492 - 576	3 663
CE Brizambourg	17770 Brizambourg	La petite garenne	AI 254	2 496
CE Burie	17770 Burie	Route de brizambourg - le treuil	AD 748	2 834
CE Cozes	17120 Cozes	Chemin de Roumillac	BI 268	8 120
CE Gémozac	17260 Gémozac	Route de Villars en Pons	C2 1459	1 378
CE La Jarrie	17220 La Jarrie	CD 204	ZB 32	876
CE Le Bois Plage	17580 Le Bois Plage en Ré	Route du gros jonc	AL 1584 - 1588 - 1589 - 2129 - 2131 - 2133 - 2311	4 021
CE Loulay	17330 Loulay	9, rue de la Jarrie	B 914	1 900
CE Marans	17230 Marans	Route de St Jean de Liversay		
CE Mirambeau	17150 Mirambeau	Avenue de la gare	AB 108 - 110 - 111	3 693
CE Montguyon	17270 St Martin d'Ary	Route de Libourne - BP 16	C 542 - 523 - 525	20 529
CE Néré	17510 Néré	Chez Sabron - 20, route d'Aulnay	YB 70	3 930
CE Pons	17800 Pons	3, cours Jean Jaurès	AH 52 - 53 - 54	4 698
CE St Aigulin	17360 St Aigulin	rue Girondins	ZN 73	3 120
CE St Pierre d'Oléron	17310 St Pierre d'Oléron	107, avenue de Bel Air	BZ 46 - 47	5 951
CE St Porchaire	17250 St Porchaire	1, rue du midi	AW 246 et AN 312	
CE St Savinien	1350 St Savinien	La pitière	YE 356	2 410
CE Saujon	17600 Saujon	2, rue Yves du Manoir	AS 160 - 161 - 162 - 163	6 090

Biens immobiliers propriété de l'Etat mis à disposition du Département par convention du 4 juillet 2007 sur lesquels le syndicat de la voirie stationne ses véhicules & engins

LOCAUX	COMMUNE	Adresse	REFERENCE CADASTRALE	Superficie m²
CE Aulnay	17470 Aulnay	16, route de Cognac	AD 27	9 388
CE Marennes	17320 Marennes	Rue des frères Jabouille	AV 143	5 183
CE Rochefort	17300 Rochefort	9, avenue du pont neuf	BD 197 et BH 107	6 046
CE Royan	17200 Royan	40 rue Ampère	CI 131	2 700
CE Saintes	17100 Saintes	24, rue gallieni	CL 210 - 211	3 348
CE St Agnant	17620 St Agnant	Avenue du canal de la Bridoire	DP 163	3 916
CE Tonnay Boutonne	17380 Tonnay Boutonne	60, route de rochefort	ZN 19	1 070

Biens immobiliers en co-propriété entre l'Etat et le du Département mis à disposition du Département par convention du 4 juillet 2007 sur lesquels le syndicat de la voirie stationne ses véhicules et engins

LOCAUX	COMMUNE	Adresse	REFERENCE CADASTRALE	Superficie m²
CE Courçon	17170 Courçon	Rue George Clémenceau	AC 38 - 532	2 036
CE Jonzac	17500 Jonzac	Chemin de Mignonneau	F 1182 - 2208	6 491
CE Matha	17160 Matha	15, Boulevard St Herié	838 - 840 - 842 et D 70 - 642	6 475
CE St Genis	17240 St Genis	Rue de la Gare	ZP 21	5 342
CE Surgères	17700 Surgères	rue des Tourterelles		